

# **LA PRATIQUE DU JEÛNE PAR LES MUSULMANS SÉNÉGALAIS : ENTRE OSTENTATIONS, OFFENSES DÉLIBÉRÉES ET HYPOCRISIES**

A moins d'une semaine du mois du début du mois de Ramadan, nous croyons qu'il est utile que nous partagions la position que nous avons affichée dans notre « Livre 3 sur la crise morale au Sénégal » bâti autour d'une « Lettre ouverte aux guides religieux », paru en Août 2023, et où, dans une partie relative aux « Dérives dans les pratiques religieuses au sein de la Communauté musulmane », nous avons évoqué le jeûne sous le titre « La pratique du jeûne par les musulmans sénégalais : entre ostentations, offenses délibérées et hypocrisies ».

Le présent article qui émane du contenu de ce livre est l'œuvre d'un néophyte qui essaie simplement d'utiliser son « intelligence de croyant soumis à Dieu » pour analyser les pratiques ou les tares de notre société. Considérant que la Parole de Dieu est « amour, vérité, justice et équité », notre intime conviction est que Dieu, en tant que « Seigneur de l'Univers », agissant comme un « Parfait Maître ou Leader » ne peut encourager les récidives ou les fautes ou péchés commis volontairement.

C'est pourquoi nous pensons que cet article s'impose afin que les musulmans qui le liront puissent se rendre compte de leur éventuel égarement quant à leur pratique du jeûne. A travers cet article qui entre dans le cadre de notre modeste contribution à l'indispensable conscientisation des croyants pour le « retour vers Dieu », nous avons aussi voulu inviter respectueusement les guides religieux et les Imams ainsi que les érudits, les prêcheurs, les conférenciers et les autres éducateurs religieux musulmans à contribuer davantage à la correction des dérives dans les pratiques religieuses des croyants sénégalais afin que notre société devienne plus vertueuse avec des citoyens qui vont fonder tous leurs rapports avec les personnes physiques (tous leurs « frères et sœurs en Dieu) et morales (Etat, Organismes employeurs, Communautés d'appartenance, ...) ainsi qu'avec l'environnement et les utilités communes (Infrastructures et ressources avec lesquelles l'Etat assure ses charges régaliennes) sur la « Parole de Dieu ».

Dans cet article nous allons donc reformuler ce que nous avons affirmé à propos du jeûne par les musulmans sénégalais et du mois de Ramadan (I.) avant d'indiquer ce que nous attendons des guides religieux et de tous les autres éducateurs religieux musulmans (II.).

## **I. A propos du jeûne par les musulmans sénégalais et du mois de Ramadan.**

Un fait paradoxal est que le mois de Ramadan est un mois où la manière d'être et de faire des musulmans sénégalais est trop différente de ce qu'elle est durant les onze autres (11) mois de l'année, avec une rupture qui nous semble anormale. Les hommes et les femmes sont plus respectueux des prescriptions coraniques et font des efforts pour éviter tous ces vices qui ont corrompu les rapports sociaux et qui ont principalement pour noms » l'intempérance dans la recherche des avoirs, des plaisirs et du pouvoir qui, dans un système de mal gouvernance, facilite les acquisitions illicites et les jouissances débridées, le mensonge, l'hypocrisie, l'injustice et l'iniquité ainsi que la méchanceté, la jalousie et l'envie qui sont très souvent opérationnalisées par des actes maléfiques comme le maraboutage, la sorcellerie et la sollicitation de services sataniques de féticheurs.

Dans leur habillement, les femmes essayent de respecter les prescriptions divines portées notamment par le verset 31 de la sourate 24 du Coran », et « beaucoup de personnes arrêtent la fréquentation de certains lieux de jouissance où de nombreux sénégalais donnent libre cours à leurs passions, pour notamment respecter les droits de leur corps (ne pas le détruire par la consommation de drogue et d'alcool), de leur langue, de leurs yeux, de leurs oreilles et de leur sexe qui ne doivent pas être impliqués dans des actes prohibés.

Le musulman sénégalais donne donc durant ce mois béni, l'image d'un croyant d'une grande piété et son comportement extériorisé démontre qu'il est en mesure de bien se comporter conformément aux ordres et aux interdits coraniques s'il le veut. Parallèlement, il donne l'impression de croire que c'est seulement durant le mois de ramadan qu'il a le devoir de refréner ses passions, de lutter contre soi-même pour ne pas s'adonner à des choses interdites. Certains parmi les musulmans pensent même naïvement que bien se comporter ou bien jeûner durant le mois de Ramadan permet l'effacement de tous les péchés qu'ils ont, délibérément ou non, commis durant les onze (11) derniers mois notamment contre les personnes physiques et morales, contre l'environnement et les utilités communes.

Pourtant certains conférenciers, des érudits, des prêcheurs, des Imams et des chefs religieux nous indiquent toujours que le mois de ramadan doit être un mois d'apprentissage des bonnes manières et que les acquis doivent être conséquemment maintenus. L'Homme doit donc sentir chaque année une amélioration dans sa manière d'être et de faire, l'ambition de tout croyant devant d'ailleurs être de tendre irréversiblement vers la perfection de Celui qui l'a créé à son image. La vérité commande d'affirmer que le plus important pour un croyant ce n'est pas de pouvoir lutter contre soi-même pour ne pas commettre des turpitudes durant le mois

de Ramadan, mais c'est de pouvoir continuer à adopter le même comportement durant tout le reste de sa vie éphémère sur terre.

Malheureusement, dès la fin du mois de ramadan, trop de musulmans retournent à leurs mauvaises habitudes abandonnant sans scrupules les bonnes manières qu'ils avaient adoptées tout au long du mois béni. Ne faisant aucun effort pour maintenir les acquis et demeurer dans le Parti d'Allah (Hizb Allah), ils reprennent leur vraie personnalité et transhument vers le « parti du diable banni » (Hizb al-Shaytan) avec des pratiques culturelles médiocres et une vie trop empreinte de ces vices susmentionnés, recommençant la fréquentation des lieux qu'ils / qu'elles avaient abandonnés et réadoptant l'habillement indécent qu'elles avaient renié.

Nous assistons donc à un éternel recommencement, qui se matérialise aussi par une adaptation circonstancielle des programmes des chaînes de télévision et une intensification des interventions des conférenciers qui, il faut le dire n'ont pas pu jusqu'ici éduquer les croyants afin qu'ils puissent persévérer dans leur bonne conduite du mois de Ramadan, notamment en ce qui concerne leurs différents rapports qui doivent, comme indiqué plus haut, être fondés sur l'amour, la vérité, la justice et l'équité ». Amour de Dieu, pour le respect non sélectif de Ses commandements, et amour de la Patrie, des prochains et de tout ce que qu'ils ont en commun, pour qu'aucun dommage ne soit causé sciemment.

Dès lors, tous les musulmans dont l'esprit est tourné vers le bien, et qui sont conscients de l'obligation faite au musulman d'être sincère, endurant et persévérant dans l'adoration et dans le respect des prescriptions coraniques d'ordre éthique, s'accorderont facilement pour affirmer que tous les croyants qui, après le mois de Ramadan, reprennent leur rébellion contre tout ou partie des commandements d'Allah et posent sciemment de mauvais actes après avoir donné, pendant un mois, la preuve qu'ils peuvent les éviter, sont des « hypocrites » au sens coranique du terme.

Il importe cependant que nos guides et éducateurs religieux tiennent compte du fait que, même si cette hypocrisie liée à la pratique du jeûne est flagrante, la réalité est que le quotidien d'un nombre trop élevé de musulmans sénégalais est marqué par ce vice (l'hypocrisie), et qu'il en ait ainsi, parce que beaucoup parmi eux ne savent pas ce que Dieu, qui a rendu obligatoire la récitation de la Sourate Al Fatiha dans chaque séquence (« Raaka ») de leurs prières canoniques et surrogatoires, attend d'eux. C'est pourquoi nous avons d'ailleurs produit un article intitulé « [Les hypocrites](#) », publié depuis le 20 novembre 2023, dans le but de contribuer modestement à ce que tous les musulmans soient conscients du fait que « prier sincèrement » est antinomique avec la commission délibérée d'une mauvaise œuvre qui cause un quelconque préjudice à autrui, à ce qui vous lie ou au bien collectif.

Au demeurant, nous sommes convaincu du fait que « vivre en tant que musulman, vivre en tant que croyant n'est pas un jeu (Voir S 6 V 70 et S 7 V 51), et choisir des moments où on peut se comporter en bon musulman, et d'autres où on peut sciemment s'adonner à toutes les transgressions ou opter délibérément pour un respect sélectif des prescriptions coraniques, c'est manifestement, et en toute vérité, se moquer de sa religion, c'est se moquer de Dieu, qui est pourtant le Seul à savoir ce qu'il y a dans les cœurs, et que nul ne peut tromper, comme d'ailleurs, nul ne peut se tromper soi-même. En effet, le jour inéluctable de la Reddition des comptes, tous nos organes (langue, yeux, oreille, jambes, bras, sexe, ...) qui ont des droits<sup>1</sup> sur nous, témoigneront contre nous si nous les avons impliqués dans de mauvaises œuvres.

Au demeurant, le mois de Ramadan est, pour le croyant musulman, un mois de rappel, de retour vers Dieu, d'adoration, de recherche du pardon et du repentir pour tous les péchés commis, de miséricorde envers ceux qui l'ont offensé, d'abstinence, d'entraide, de solidarité, de convivialité, de partage avec ceux qui sont les plus démunis, de quête de la « science du bien et du mal » et de la volonté de toujours bien se conduire, de croissance spirituelle en vue de devenir meilleur dans la marche irréversible vers la perfection.

Les musulmans doivent donc profiter de ce mois pour faire leur introspection ou autoévaluation, afin d'avoir une meilleure connaissance de leurs faiblesses et de leur éventuelle « maladie spirituelle », afin de pouvoir efficacement purifier leurs cœurs et leurs esprits qui doivent être ouverts à la vérité, à la justice à l'équité et à cet amour qui emporte le rejet du gaspillage et de l'ostentation, mais aussi la culture de la générosité envers les plus démunis. Au lieu d'être une parenthèse annuelle (1 mois sur 12) dans la vie des croyants, le mois de Ramadan doit être une occasion de consolidation de leur soumission à Dieu et de leur bonne conduite dans les rapports qu'ils entretiennent avec leurs prochains, les personnes morales, l'environnement et les utilités communes.

Un autre paradoxe du mois de Ramadan est que, l'écrasante majorité des ménages sénégalais dépensent plus durant le mois de Ramadan pour leur propre consommation alors que ce mois béni est un mois d'abstinence, d'entraide, de solidarité, de convivialité et de partage avec ceux qui sont les plus démunis. Cette abstinence devrait permettre aux ménages de faire des économies qui seraient destinés aux plus démunis, qui même en dehors du mois de Ramadan ne peuvent pas se nourrir correctement. Si les musulmans évitaient de faire

chaque jour la fête après la coupure du jeûne, mais faisaient preuve d'une extrême sobriété dans leur consommation, ils pourraient mieux expérimenter la souffrance que vivent ceux qui arrivent très difficilement à s'offrir ou à offrir aux membres de leur famille un bon repas par jour. Alors, très probablement, leurs cœurs seraient plus ouverts à la bonté envers ces sénégalais les plus défavorisés qui profiteraient, comme le veut Allah, de la solidarité de leurs « frères et sœurs en Dieu ».

Dans un pays sous-développé qui a besoin d'optimiser son épargne locale pour des actions socioéconomiquement développantes, il faut donc condamner les surconsommations de certains ménages et les « ndogu » (repas pour la coupure du jeûne) dits royaux organisés par des personnes nanties qui les médiatisent outrageusement. Ce comportement des familles nanties est une des expressions du « sous-développement mental », du gaspillage et de l'ostentation qui sont malheureusement banalisés, alors que Dieu abhorre l'ostentation et dit que « les gaspilleurs sont les frères des diables ». Ces « ndogu royaux » inutilement médiatisés illustrent aussi un déficit d'amour pour les pauvres qui sont agressés par ces riches qui leur font sentir avec délectation leur misérable condition. Ces gaspillages ostentatoires font partie des nombreux actes qui développent les concurrences malsaines, les frustrations, les envies et les haines, surtout quand ceux qui aiment se faire admirer dans « la place publique virtuelle » que constitue les médias sociaux, font partie des personnes qui se sont enrichies illicitement, par des magouilles, des trafics illicites ou la spoliation des ressources appartenant au peuple, au détriment de l'écrasante majorité de la population.

Enfin, il est paradoxal que la religiosité du peuple sénégalais constitutionnellement consacrée, l'éducation religieuse, les conscientisations des conférenciers, des Imams, des chefs religieux et des autres éducateurs religieux ainsi que les actions posées par les Associations de défense des valeurs n'aient pas pu jusqu'ici rendre notre société vertueuse ou éradiquer la crise morale dont le volet concernant la Communauté musulmane a été constaté avant 1920 par les vénérés El Hadji Malick Sy et Cheikh Ahmadou Bamba Mbacké.

Il importe d'ailleurs de noter que ce « Paradoxe sénégalais » a été évoqué dans le « Rapport général des « Assises de l'Éducation du Sénégal » (document de travail, 06 août 2014) où il est écrit in extenso : « Le Sénégal est connu et reconnu comme un pays où la foi religieuse demeure très forte. Pourtant, les manifestations de ladite foi jurent d'avec une forte prégnance de contre valeurs ». Si tel est le cas c'est simplement parce qu'un nombre trop important de sénégalais dont des leaders temporels, religieux et coutumiers ont une « foi mensongère ».

## **II. Ce que nous attendons des guides religieux et de tous les autres éducateurs religieux musulmans.**

Aussi, nous voudrions inviter respectueusement tous ces éducateurs religieux et Associations, à profiter de ce mois béni pour, réfléchir d'abord sur les raisons pour lesquelles toutes leurs bonnes actions n'ont pas permis jusqu'ici de bâtir une société vertueuse composée d'une écrasante majorité de musulmans dotés d'une « foi véridique », fondant tous leurs rapports, avec leurs semblables, avec l'Etat (personne morale), avec l'environnement et avec les utilités communes, sur la « Parole de Dieu » et voir ensuite quelles sont les mesures qui doivent être prises pour que la transformation positive des cœurs et des esprits des citoyens, qui est une condition sine qua non de la réussite la « Transformation systémique » du pays, soit effective.

Dans ce sens nous formulons ci-après des constatations et des actions qui nous semblent devoir être prises en attendant que les mesures individuelles et collectives aptes à sortir le pays de cette crise morale handicapante, retardatrice et crisogène soient prises, nécessairement sous la haute conduite du Président de la République qui est le principal responsable de la santé morale des populations.

Du fait des conséquences désastreuses de la crise morale, le « bon combat » à mener par tous les patriotes est celui pour le « retour vers Dieu » qui passe notamment par une prise de conscience mobilisatrice : du fait que l'injonction faite aux croyants « d'ordonner le convenable et de condamner le blâmable » est mal respectée surtout par de nombreux chefs religieux ; de ce que « L'homme (sénégalais) est certes, en perdition, sauf ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres, s'enjoignent mutuellement la vérité et s'enjoignent mutuellement l'endurance » (*Sourate 103 Versets 2 et 3*), et de la vulgarisation intensive et corruptrice d'invocations et de prières surrogatoires dites « effaceuses de péchés », sans une claire précision des préalables à leur éventuelle acceptation par « Allah Le Pardonneur », que personne ne peut contraindre et qui attache une importance capitale au « repentir sincère » dont les principales clauses sont le regret, l'engagement à ne pas récidiver et la réparation des dommages causés.

Dans le contexte d'une « indispensable refondation morale », ce combat doit comporter notamment la vulgarisation de paroles qui dissuadent, qui conscientisent, qui promeuvent l'amour, la vérité et la justice et qui montrent que l'adoration d'Allah, qui doit être effective dans toutes les œuvres humaines (politiques, religieuses, médiatiques et autres), n'est pas un jeu. Ils doivent faire comprendre aux croyants « égarés » qu'au vu de la gravité des châtements prévus formellement contre les hypocrites, le jeu n'en vaut pas la

chandelle. Ils doivent lutter contre les « faux chefs religieux égarés »<sup>2</sup> qui mystifient leurs fidèles et les exploitent pour acquérir des richesses matérielles qui leur permettent de mener une vie dans le luxe, les jouissances, l'hyperconsommation et les gaspillages.

Ils doivent lutter contre « l'abus de l'espérance de la miséricorde divine » induite par cette vulgarisation des invocations et des prières « dévoreuses de péchés » qui, exploitées par des ignorants ou des croyants aux esprits tournés vers le mal, conduisent au « libertinage religieux » et aux récidives continues. Ils doivent se pencher sur la « science des préalables » à l'acceptation éventuelle par Dieu des invocations et des prières surrogatoires, en vue de pouvoir tenir aux musulmans un langage harmonisé dans lequel il n'y aura plus de doute sur la primauté du « repentir sincère » et de l'accomplissement des bonnes œuvres qui, sans aucun doute, seront plus déterminantes quand l'Heure de la Reddition des comptes arrivera.

Ils doivent faire comprendre aux croyants, que les péchés émanant des préjudices causés aux personnes morales (État, Organismes employeurs et Communautés d'appartenance), à l'environnement et aux utilités communes, sont les plus graves, simplement du fait de la pluralité des victimes collatérales et de la difficulté qu'il y a à respecter la clause de réparation. Tel est le cas, par exemple, d'un Ministre de la Santé qui a détourné les fonds qui devaient servir au bon équipement d'un hôpital régional et que par la suite des personnes meurent par défaut d'un des équipements non réalisés. Dans ce cas la restitution des fonds qui ont été spoliés ne peut pas effacer les décès qu'il a indirectement occasionnés.

Ils doivent dans le contexte actuelle de la reddition des comptes, après ce que d'aucuns ont justement qualifié de « banditisme d'Etat », conscientiser tous les croyants égarés qui ont participé aux malversations ayant mis le pays dans une situation critique, afin qu'ils puissent se repentir, demander pardon, réparer au mieux les préjudices qu'ils ont causés, faire preuve d'un sursaut patriotique et demander à ceux qui les soutiennent d'arrêter d'inonder les médias de sorties trop marquées par le mensonge, l'insolence et l'hostilité contre les tenants actuels du pouvoir qui ont mis fin aux subsides indus qu'ils recevaient. Ces dérives verbales ne feront que rendre l'indispensable réconciliation, qui doit être précédée par la vérité, la justice et le repentir, plus difficile.

Ils doivent participer au développement du « patriotisme médiatique » qui commande que les leaders des médias aient un sens aigu de leurs responsabilités, en ce qui concerne la sauvegarde de la paix, de la discipline, de la cohésion sociale, de la bonne éducation des citoyens et de l'épuration des mœurs sociales, politiques et gouvernementales, et s'interdisent notamment d'offrir leurs plateaux à des gens dont les propos flétrissent la cohésion sociale ou portent atteinte au respect dû aux Institutions, aux autorités et aux personnes âgées.

Enfin, ils doivent conscientiser les croyants afin que cessent les mensonges, les hypocrisies et les injustices ainsi que les maraboutages et autres actions maléfiques induites par les égoïsmes, les méchancetés, les jalousies et les envies et qu'il y ait un véritable retour aux enseignements des saints fondateurs des confréries et des familles religieuses pour le renforcement de la coexistence pacifique entre les religions et entre les différentes composantes de la Communauté musulmane qui doit être fondée sur la tolérance, l'humilité, le respect de l'autre et surtout, sur un amour sincère de l'autre voulu par Dieu qui a fait du commandement "Tu aimeras ton prochain comme toi-même" le plus important après son adoration exclusive pour toutes les deux religions révélées en cours dans notre pays (l'Islam et le Christianisme).

#### **NOTES :**

<sup>1</sup> : Référence : « Epître sur les droits en Islam de l'Imâm Ali Ebn Al Hossein Zain Al Abedine (04.01.659 – 20.10.714).

Extrait de l'Introduction du livre : « Sache, la miséricorde de Dieu soit sur toi, que Dieu a des droits sur toi dans tout mouvement que tu fasses, à ton repos, à chaque endroit, pour tout membre que tu remues, tout instrument que tu utilises. Certains de ces droits ont plus d'importance que d'autres, et le droit le plus important de Dieu qu'Il soit exalté, sur toi, et que Dieu a rendu obligatoire, c'est son droit qui est la base de tous les droits et dont tous les autres découlent. Puis il a rendu obligatoire des droits sur toi, de ta tête à tes pieds, à tous tes membres. Il a établi et donné à tes yeux un droit sur toi, à ta langue un droit sur toi, à tes mains un droit sur toi, à tes pieds un droit sur toi, à ton ventre un droit sur toi, à ton sexe un droit sur toi, ceci pour les sept organes par lesquels on agit. Puis Dieu, qu'il soit béni, a établi et donné à tes actions des droits sur toi. Il a établi et donné à ta prière un droit sur toi, (...) »

<sup>2</sup> : « faux chefs religieux égarés » : Pour « faux chefs religieux » : Voir les vers 1432 à 1459 du « Traité de soufisme *Massâlik al Jinân* Les Itinéraires du Paradis » du vénéré Cheikh Ahmadou Bamba disponible dans le net. « Le serviteur d'Prophète » (PSM) qualifie notamment ces « faux chefs religieux de « vilains rusés », d'« assoiffés de fortune et de prestige » et d'« aigrefins qui « évoquent très souvent Allah par leur langue alors que leur cœur reste parmi les plus corrompus de ce monde ». Le Cheikh a présenté ce traité comme un ouvrage capable de guérir les spirituellement malades.

Pour « égarés » comprendre qu'en mettant en garde le grand Prophète David contre la passion qui égare, Dieu a voulu nous faire admettre que nos plus hautes autorités temporelles et religieuses peuvent être égarées. Il a dit : « "Ô David, Nous avons fait de toi un calife sur la terre. Juge donc en toute équité parmi les gens et ne suis pas la passion : sinon elle t'égarera du sentier d'Allah". Car ceux qui s'égarent du sentier d'Allah auront un dur châtement pour avoir oublié le Jour des Comptes. » (S 38 v 26)

**Le 25 février 2025**

**Colonel de Gendarmerie (er) Tabasky Diouf,  
Grand officier de l'Ordre national du Lion et Commandeur dans l'Ordre du mérite,  
Membre fondateur de l'Initiative Citoyenne « Jog Ngir Senegaal ».**